



VILLE DE COGOLIN

ARRÊTÉ DU MAIRE

Envoyé en préfecture le 24/09/2025

Reçu en préfecture le 24/09/2025

Publié le

ID : 083-218300424-20250924-ARRETE2025_1164-AR

Publication n° 2025/956
du 25.09.2025

N° 2025/1164

AUTORISATION D'OUVERTURE D'UN ETABLISSEMENT RECEVANT DU PUBLIC

CENTRE COMMERCIAL LECLERC EXTENSION PHASE 1 - ERP TYPE M activité N CATEGORIE 1

Le maire de la commune de Cogolin,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de la construction et de l'habitation et notamment les articles L 122-5, R 122-7, R 122-30 et R 122-35, R 122-5 et R 122-6, R 143-38 et R 143-39 ;

Vu le décret n° 95-260 du 8 mars 1995 modifié relatif à la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité ;

Vu l'arrêté modifié du ministre de l'intérieur du 25 Juin 1980, portant règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public ;

Vu l'arrêté du 8 décembre 2014 fixant les dispositions prises pour l'application des articles R 111-19-7 à R 111-19-11 du code de la construction et de l'habitation et de l'article 14 du décret n° 2006-555 relatives à l'accessibilité aux personnes handicapées des établissements recevant du public situés dans un cadre bâti existant et des installations existantes ouvertes au public ;

Vu l'arrêté du 20 avril 2017 relatif à l'accessibilité aux personnes handicapées des établissements recevant du public lors de leur construction et des installations ouvertes au public lors de leur aménagement ;

Vu l'arrêté préfectoral n°16/026 du 16 mars 2016 portant création de la sous-commission départementale pour l'accessibilité aux personnes handicapées ;

Vu l'arrêté préfectoral modificatif n° 16-133 du 8 décembre 2016 de l'arrêté préfectoral n°16/030 du 16 mars 2016 portant création de la sous-commission départementale pour la sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public et les immeubles de grande hauteur ;

Vu l'arrêté municipal n° 2025/922 du 16 juillet 2025 portant délégation de fonctions à M. Geoffrey PECAUD, adjoint au maire ;

Vu l'arrêté municipal n° 2025/936 du 17 juillet 2025 portant délégation de fonctions à M. Jean-Pascal GARNIER, adjoint au maire, pour la commission d'arrondissement et sous-commission départementale pour la sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements et installations recevant du public ;

Vu l'arrêté municipal n°2025/1163 du 24 septembre 2025 portant délégation de signature à M. Patrick GARNIER, adjoint au maire, pour la commission communale et sous-commission départementale dans les établissements et installations recevant du public ;

Envoyé en préfecture le 24/09/2025

Reçu en préfecture le 24/09/2025

Publié le



ID : 083-218300424-20250924-ARRETE2025_1164-AR

Vu le **permis de construire n° 083 042 22 00016** valant autorisation de travaux n° **AT 083 042 22 00008** accordé le 27/10/2022 à la **SAS SOCODAG 2** représentée par **M. BESNIER Thierry** pour l'extension de la galerie marchande du centre commercial LECLERC, déplacement de la brasserie, réaménagement du mail extérieur et du parking avec réalisation d'ombrières photovoltaïques, ERP de type M activité N 1ère catégorie, sur l'unité foncière cadastrée section AT n° 283 – 286 – 287 – 292 – 295 – 299 – 303 – 346 – 347 – 349 – 351 – 353 – 375 – 378 – 380 et 282 sise avenue Sigismond Coulet à Cogolin (83 310) ;

Vu le **permis de construire n° 083 042 22 00016 M01** valant autorisation de travaux n° **AT 083 042 23 00007** accordé le 25/05/2023 à la **SAS SOCODAG 2** représentée par **M. BESNIER Thierry** pour des modifications mineures des façades, diminution de l'emprise du terrain et modifications diverses ;

Vu l'**avis favorable** de la sous-commission départementale ERP/IGH du 10 avril 2025 de type avis sur dossier relatif au phasage des travaux susvisés ;

Vu le courrier en date du 24 juillet 2025 de M. BESNIER Thierry, Président de la SAS SOCODAG 2, sollicitant le passage de la commission de sécurité compétente ;

Vu l'**attestation de contrôle technique de solidité** établie en date du 18/09/2025 par la société « SOCOTEC » ;

Vu l'**attestation de contrôle de solidité** du Maître d'ouvrage en date du 06/09/2025 ;

Vu le **rapport de vérification réglementaire après travaux (R.V.R.A.T)** établi en date du 18/09/2025 par la société « SOCOTEC » demeurant 110 chemin des Plantades – La Garde (83130), agissant en qualité d'organisme de contrôle technique pour la galerie marchande Leclerc et les ombrières (extension – restructuration) phase 1 ;

Vu le **rapport de vérification réglementaire après travaux (R.V.R.A.T)** établi en date du 18/09/2025 par la société « SOCOTEC » demeurant 110 chemin des Plantades – La Garde (83130), agissant en qualité d'organisme de contrôle technique pour ARTEM Brasserie Leclerc ;

Vu le **procès-verbal de réception mission de coordination SSI/EA** établi en date du 05/09/2025 par le cabinet « SALAMANDRE » ;

Vu la **visite de réception de travaux** effectuée sur place le 19 septembre 2025 par la sous-commission départementale ERP/IGH ;

Vu l'**avis favorable** de la sous-commission départementale ERP/IGH de sécurité du même jour ;

Vu la **visite avant ouverture et de réception de travaux** effectuée sur place le 19 septembre 2025 par la sous-commission départementale d'accessibilité aux personnes handicapées ;

Vu l'**avis favorable** de la sous-commission départementale d'accessibilité aux personnes handicapées du même jour ;

Vu l'**attestation accessibilité au respect des règles d'accessibilité aux personnes handicapées** établie par la société « SOCOTEC », en date du 12/09/2025 pour la galerie marchande Leclerc et les ombrières (extension – restructuration) phase 1, agissant en qualité d'organisme de contrôle technique au sens de l'article L 122-12 du CCH ;

Vu l'**attestation accessibilité au respect des règles d'accessibilité aux personnes handicapées** établie par la société « SOCOTEC », en date du 18/09/2025 pour ARTEM Brasserie Leclerc, agissant en qualité d'organisme de contrôle technique au sens de l'article L 122-12 du CCH ;



Considérant l'article L 122-5 du code de la construction et de l'habitation qui prévoit que « l'ouverture d'un établissement recevant du public est subordonnée à une autorisation délivrée par l'autorité administrative après contrôle du respect des dispositions de l'article L 161-1. » ;

Considérant l'article R 122-5 du code de la construction et de l'habitation qui indique que « l'autorisation d'ouverture prévue à l'article L 122-5 est délivrée au nom de l'Etat par l'autorité définie à l'article R 122-7, au vu de l'attestation établie en application de l'article R 122-30 lorsque les travaux ont fait l'objet d'un permis de construire et après avis de la commission de sécurité compétente, en application des articles R 143-38 et R 143-39. » ;

Considérant que l'avis favorable de la sous-commission départementale ERP/IGH en date du 10/04/2025 susvisé portait sur un dossier proposant un phasage des travaux d'extension du centre commercial LECLERC ;

Considérant que ledit dossier déterminait les quatre zones distinctes ci-après :

- Zone A : extension du mail du côté de l'actuelle brasserie avec la création de la nouvelle surface dédiée à la brasserie, l'entrée n°2, les cellules 7,8 et 9,
- Zone B : création de l'extension sur une partie du mail actuel et de l'ancienne brasserie des cellules 1 à 6 et de sanitaires,
- Zone C : modification de l'entrée n°1
- Zone D : extension du bâtiment côté pharmacie ;

Considérant que le phasage des travaux était prévu en deux étapes, avec une phase 1 correspondant aux travaux sur les zones A et D jusqu'au 15 juin 2025 ;

Considérant l'avis favorable de la sous-commission départementale ERP/IGH de sécurité en date du 19 septembre 2025 ;

Considérant les attestations accessibilité établies par la société « SOCOTEC », qui attestent du respect des règles d'accessibilité aux personnes handicapées tant pour la galerie marchande Leclerc et les ombrières (extension – restructuration) phase 1 que pour ARTEM Brasserie Leclerc ;

Considérant l'avis favorable de la sous-commission départementale d'accessibilité aux personnes handicapées en date du 19 septembre 2025 ;

Considérant que les avis favorables susvisés portent sur la phase 1 du plan de phasage susmentionné relatif aux travaux d'extension du centre commercial Leclerc prévus au permis de construire n° PC 083 042 22 00016 et son modificatif M01 ;

Considérant au regard des éléments susvisés, que les travaux susvisés remplissent toutes les conditions requises en matière de sécurité et d'accessibilité ;

ARRETE

ARTICLE 1 :

La création d'une partie du mail avec le lot brasserie et l'extension de la surface de vente côté parapharmacie dans l'enceinte du centre commercial LECLERC sis Avenue S. Coulet à Cogolin, ERP de type M activité N catégorie 1, peuvent être exploitées en présence du public.

ARTICLE 2 :

Les travaux prévus dans la phase 2 devront faire l'objet d'une visite de réception et avant ouverture des commissions de sécurité et d'accessibilité compétentes.

Envoyé en préfecture le 24/09/2025

Reçu en préfecture le 24/09/2025

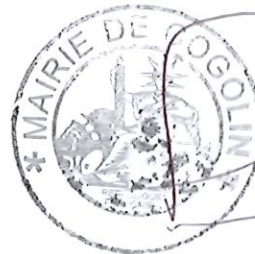
Publié le

ID : 083-218300424-20250924-ARRETE2025_1164-AR



ARTICLE 3 :

Le présent arrêté sera notifié à l'exploitant. Une ampliation sera transmise à Madame la Sous-Préfète, Monsieur le commandant de la brigade de Gendarmerie de Grimaud, Monsieur le Chef de la police municipale, Monsieur le Directeur Départemental des Services Incendie et de Secours.



Fait à Cogolin, le 24/09/2025
L'adjoint délégué,

Geoffrey PECAUD.

INFORMATIONS A LIRE ATTENTIVEMENT

Le maire,

Certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte,

Précise que suivant les dispositions des articles R 421-1 et suivants du code de justice administrative, le présent acte pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif territorialement compétent (Toulon – 5 rue Racine – BP 40510 – 83041 TOULON cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr

**PROCÈS-VERBAL**
de la Sous-Commission Départementale ERP/IGHSéance du 19 septembre 2025**ÉTABLISSEMENT CONCERNE**

Désignation	CENTRE COMMERCIAL LECLERC Supermarché LECLERC		
Adresse	AVENUE SIGISMOND COULET * 83310 COGOLIN		
Classement	Type : M (Magasin de vente)		Catégorie : 1ère
Activité secondaire :	N (Brasserie)		

NATURE DE L'INTERVENTION

Rédacteur	Lieutenant Laurent NEDELEC
Événement	visite de réception de travaux du 19 septembre 2025

COMPOSITION DE LA COMMISSION

MEMBRES PERMANENTS	NOM	FONCTION
La Présidente	Madame Annie CHAZAL	Cheffe de service sécurité des ERP
Le Maire ou son représentant	Monsieur Jean-Pascal GARNIER	Conseiller municipal délégué
Le représentant du DDSIS	Lieutenant Laurent NEDELEC	Officier Préventionniste
Le représentant du DDTM	Monsieur Domenico SACCARDO	DDTM du VAR
Le représentant de la Gendarmerie Nationale	Major Thierry FEREZ	Gendarmerie du Var

Envoyé en préfecture le 24/09/2025

Reçu en préfecture le 24/09/2025

Publié le **CLASSEMENT**



ID : 083-218300424-20250924-ARRETE2025_1164-AR

EFFECTIF DES PERSONNES REÇUES

Public	4057	Dont hébergés :
Personnel	196	
TOTAL	4253	

Type	M
Activité secondaire	N
Catégorie	1ère

INTRODUCTION

La Sous-Commission Départementale ERP/IGH est réunie pour émettre un avis suite à la visite de réception de travaux de l'établissement dénommé **CENTRE COMMERCIAL LECLERC Supermarché LECLERC** commune de **COGOLIN**.

Cette réception de travaux correspond à la phase n°1 du plan de phasage proposé et approuvé par la commission de sécurité dans son avis du 10 avril 2025. Les travaux concernés sont ceux portés par le PC 083 042 22 00016 et son modificatif n° 1.

Il est à noter que la partie concernée par la mise en place des portiques mobiles d'accès au parking et l'installation d'un champ photovoltaïque en ombrières avec stockage ont déjà fait l'objet d'une réception de travaux. Ici, cette phase de travaux se résume à la création d'une partie du mail avec le lot brasserie et l'extension de la surface de vente côté parapharmacie.

DOCUMENTS PRÉSENTÉS - VISITE ÉTABLISSEMENT

Solidité : attestation du contrôleur technique	M. Anthony COYRAULT - SOCOTEC	18/09/2025
Solidité : attestation du maître d'ouvrage	M. Thierry BESNIER	06/09/2025
SSI : procès-verbal de réception	M. Stéphane HEUER - Cabinet SALAMANDRE	05/09/2025
RVRAT	SOCOTEC	18/09/2025

TEXTES APPLICABLES

Code de la construction et de l'habitation

Décret n° 95-260 du 8 mars 1995 modifié relatif à la Commission Consultative Départementale de Sécurité et d'Accessibilité

Arrêté du 25 juin 1980 modifié, relatif aux dispositions générales applicables aux établissements recevant du public et instructions techniques annexées

Arrêté du 22 décembre 1981 modifié (dispositions particulières applicables aux établissements du type M)

Tous textes, normes et DTU en vigueur

La construction et les divers aménagements devront répondre en tous points aux textes précités.

Les constructeurs et installateurs sont tenus, chacun en ce qui les concerne, de s'assurer que les installations ou équipements sont réalisés en conformité avec les dispositions de la présente réglementation.

Le contrôle exercé par l'administration ne les dégage pas des responsabilités qui leur incombent personnellement (Article R. 143-34 du Code de la Construction et de l'Habitation).

ESSAIS RÉALISÉS

- Aucun essai spécifique réalisé dans le cadre de cette visite de réception.

Envoyé en préfecture le 24/09/2025

Reçu en préfecture le 24/09/2025

Publié le

ID : 083-218300424-20250924-ARRETE2025_1164-AR

PRESCRIPTIONS

Numéros		Textes - Articles
1	Aucune prescription dans le cadre de cette réception de phase de travaux.	-

RECOMMANDATIONS

Aucune

AVIS - ANALYSE DU RISQUE

La Sous-Commission Départementale ERP/IGH, suite à la visite de réception de travaux, émet un avis **FAVORABLE** à l'exploitation en présence du public de l'établissement dénommé **CENTRE COMMERCIAL LECLERC Supermarché LECLERC**, commune de **COGOLIN**.

Nota : Le présent avis ne porte que sur la réglementation contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public. Il ne préjuge pas de l'application de dispositions relevant d'autres réglementations.

La Présidente,

Pour le Préfet et par délégation,
pour la Direction Départementale
de la Protection des Populations,
La Cheffe de service sécurité des E.R.P



Madame Annie CHAZAL

RENSEIGNEMENTS LIÉS À

CENTRE COMMERCIAL LECLERC Supermarché

Envoyé en préfecture le 24/09/2025
Reçu en préfecture le 24/09/2025
Publié le 
ID : 083-218300424-20250924-ARRETE2025_1164-AR

Commune de COGOLIN

Exploitant :	TROADEC Philippe Directeur Centre Commercial	Tél. : Courriel : philippe.troadec@lecasud.fr
Directeur :	BESNIER Thierry PDG	Tél. : 04.94.55.09.20 Courriel : thierry.besnier@lecasud.fr

HISTORIQUE

Dernier avis d'exploitation : Favorable du 30/03/2021

PC initial n° 083 042 02 XC 018 – Étudié le 19/06/2002 – Avis DÉFAVORABLE

Objet : construction du centre commercial à 3 niveaux avec parc de stationnement couvert de 164 places en sous-sol (réservé à l'hypermarché), centre commercial en rez-de-chaussée (surface de vente LECLERC 3500 m², multimédia 500 m², mail 920 m², espace DAB – photocopie – services 120 m², restauration rapide 340 m²) et bureaux à l'étage

PC initial n° 083 042 02 XC 018 – Étudié le 17/07/2002 – Avis FAVORABLE

Objet : construction du centre commercial à 3 niveaux avec parc de stationnement couvert de 164 places en sous-sol (réservé à l'hypermarché), centre commercial en rez-de-chaussée (surface de vente LECLERC 3500 m², multimédia 500 m², mail 920 m², espace DAB – photocopie – services 120 m², restauration rapide 340 m²) et bureaux à l'étage

Réception et avis : NON RENSEIGNÉ

PC n° 083 042 02 XC 082 – Étudié le 29/01/2003 – Avis FAVORABLE

Objet : modificatif à la construction du centre commercial, PS accueillant 303 emplacements pour véhicules

Réception et avis : NON RENSEIGNÉ

PC n° 083 042 02 XC 082 – Étudié le 09/04/2003 – Avis FAVORABLE

Objet : modificatif au permis ci-dessus visant uniquement le déplacement de la station service, le reste du projet demeure identique

Réception et avis : NON RENSEIGNÉ

PC n° 083 042 02 XC 082 M1 – Étudié le 01/03/2005 – Avis FAVORABLE

Objet : modificatif du permis de construire initial

Réceptionné le 07/03/2005 – Avis DÉFAVORABLE -> levé le 10/05/2005

AT n° 083 042 05 XE 057 – Étudiée le 31/08/2005 – Avis FAVORABLE

Objet : aménagement d'une brasserie dans un local d'environ 300 m², implantée au sein de la galerie marchande

Réceptionnée le 23/11/2005 – Avis FAVORABLE

PC n° 083 42 07 XC 032 – Étudié le 03/10/2007 – Avis FAVORABLE

Objet : modification de l'aménagement de la brasserie (lot n° 1) portant sur l'extension de celle-ci par création d'une terrasse couverte de 60 m² sous auvent, portant la surface accessible au public à 140 m²

Réceptionné le 12/03/2009 – Avis FAVORABLE

PC n° 083 042 07 XC 033 – Étudié le 03/10/2007 – Avis FAVORABLE

Objet : fermetures de façades extérieures au niveau des quais de déchargement en bureaux en étage partiel au dessus des laboratoires frigorifiques et des vestiaires

Réceptionné le 12/03/2009 – Avis FAVORABLE

AT n° 083 042 09 O 004 – Étudiée le 03/09/2009 – Avis FAVORABLE

Objet :

- extension de la surface de vente intérieure sur l'emprise des réserves (de 3500 à 4500 M²) ;
- réalisation d'un espace presse dans le mail.

Réceptionnée le 13/07/2010 – Avis FAVORABLE

PC n° 083 042 10 C 0055 – Étudié le 02/09/2010 – Avis DÉFAVORABLE

Objet : création temporaire d'une réserve dans une partie du parc de stationnement.

Avis sur dossier – Étudié le 05/05/2011 – Avis DÉFAVORABLE

Objet : installation de précaires dans le mail.

Avis sur dossier – Étudié le 04/08/2011 – Avis FAVORABLE

Objet : Ddemande de dérogation à l'IT 246

PC n° 083 042 11 C 0041 – Étudié le 04/08/2011 – Avis FAVORABLE

Objet : aménagement d'une réserve isolée dans le sous-sol, dans une partie d'un des trois compartiments du parc de stationnement couvert. La réserve créée communiquera avec la réserve située en rez-de-chaussée.

Réceptionné le 05/04/2012 – Avis DÉFAVORABLE

Avis sur dossier SSI - Étudié le 08/09/2011 - Avis FAVORABLE

Objet : étude du dossier concept SSI

Réceptionné le 05/04/2012 – Avis DÉFAVORABLE

Réceptionné le 04/04/2013 – Avis FAVORABLE

Avis sur dossier – Étudié le 05/12/2013 – Avis DÉFAVORABLE

Objet : installation de stands de vente précaire dans le mail

AT n° 083 042 15 C0019 – Étudiée le 03/12/2015 – Avis : SANS OBJET

Objet :

- modification et extension de l'espace réception en façade Sud Est avec modification de l'issue de secours n°6 existante ;
- création d'un couloir reliant l'espace de vente Leclerc, via l'espace de déchargement/réception, aux réserves créées sous l'établissement dénommé « Espace Marceau » ;
- création d'une liaison entre les réserves situées sous l'Espace Marceau et les réserves créées sous le bâtiment d'habitation (PC 83 042 12 C 0057) ;
- création d'une zone de chambres froides sur une surface d'environ 500 m², à l'ouest, en support de la zone de laboratoires existantes desservant la surface de vente Leclerc ;
- modification de la réserve n° 2 en façade Nord ;
- création d'une réserve d'approche contigüe de 245 m² environ à cette réserve n° 2 ;
- modification des couloirs d'évacuation des issues n° 2 et 3 ;
- création d'environ 559 m² de surface supplémentaire au R+1 comprenant :
 - > des vestiaires ;
 - > une réserve de 210 m² ;
 - > des circulations et dégagements.
- modification du laboratoire boulangerie avec la suppression de l'escalier d'évacuation du parc de stationnement situé en dessous, à l'aplomb du local ;

- création d'un local SAV d'environ 400m² prévu isolé de l'ERP.

Dérogation – Étudiée le 05/12/2015 – Avis : SANS OBJET

Objet : règle à déroger -> PS 13 Distances à parcourir pour rejoindre une issue de secours.

PC n° 083 042 16 00001 – Étudié le 03/03/2016 – Avis FAVORABLE

Objet :

Le projet vise à liaisonner le centre commercial LECLERC avec les bâtiments avoisinants ayant fait l'objet d'un dépôt de permis de construire :

- PC 83 042 12 C 0057 (PROMOGIM) maître d'ouvrage SCI ALEX GUI non étudié par la Commission de Sécurité car non déclaré ERP ;
- PC 83 042 12C 0012 maître d'ouvrage SCI ALEX GUI portant création de l'établissement dénommé ESPACE MARCEAU. Le modificatif n° 3 a reçu un avis favorable à la réalisation des travaux le 13 mai 2014 :
- PCM n° 83 042 12C 0012 M3 d'un immeuble regroupant :
 - > espace bureau isolé Code du travail de 2150 m²environ ;
 - > 7 commerces classés en type M des catégories 2 à 5 ;
 - > parc de stationnement de 03 niveaux dont un en terrasse à l'aire libre d'une capacité de 209 VL ;
 - > espace DRIVE avec réserves associées d'environ 1300 m² au sol ;
 - > réserve LECLERC avec surface au sol d'environ 1600 m² au sol.

Aucun élément portant sur la conformité des installations liées à l'ERP créées dans le cadre du permis de construire n° 83 042 12 C 0057 n'est joint à la demande. Cependant, la notice de sécurité reprend les dispositions réglementaires prévues pour ces parties.

Le projet porte principalement sur :

- création d'environ 1905 m² de surface supplémentaire au niveau RDC (NGF 9.00) comprenant :
 - > des réserves ;
 - > des chambres froides sur une surface d'environ 500 m², à l'ouest, en support de la zone de laboratoires existantes desservant la surface de vente Leclerc ;
 - > des locaux non accessibles au public ;
 - > deux quais de livraison couverts (produits secs et frais) communiquant, de 175 m² et 428 m² Modification et extension de l'espace réception en façade Sud Est avec modification de l'issue de secours n°6 existante ;
- recoupement de la réserve n°2 existante en deux réserves :
 - > réserve 1 de 196 m² (1583 m3) ;
 - > réserve 2 de 742 m² (6000 m3) ;
- modification des couloirs d'évacuation des issues n° 2 et 3 ;
- création d'environ 559 m² de surface supplémentaire au R+1 comprenant :
 - > des vestiaires ;
 - > deux réserves de 87 m² (réserve A) et de 80 m² (réserve B) ;
 - > un local coffre de 58 m² ;
 - > des circulations et dégagements ;
- création d'un local SAV d'environ 400m² d'environ 400m², distribué en deux locaux (accueil de 104 m² et réserve de 296 m²).

Le projet d'extension ne modifie pas le type et le classement de l'établissement : 4253 personnes dont 4057 public et 196 personnels.

Réceptionné le 05/04/2018 – Avis FAVORABLE

AT n° 083 042 18 00018 – Étudiée le 02/08/2018 – Avis FAVORABLE

Objet : utilisation exceptionnelle d'un local à usage de réserve bazar en surface de vente.

NON RÉALISÉE

AT n° 083 042 18 00025 – Étudiée le 08/11/2018 – Avis FAVORABLE

Objet : restructuration surface de vente et extension à 7420 m²

Réceptionné le - Avis

AT n° 083 042 19 00005 – Étudiée le 04/04/2019 – Avis FAVORABLE

Objet : Aménagement d'une surface de vente temporaire sous structure

AT n° 083 042 20 00007 – Étudiée le 03/09/2020 – Avis FAVORABLE

Objet : Modifications d'aménagement au R+1 partiel, dans la surface de vente et dans le parc de stationnement au R-1

Réceptionnée le 30/03/2021 – Avis FAVORABLE

PC n° 083 042 22 00016 – Étudié le 07/07/2022 – Avis FAVORABLE

(AT n° 083 042 22 0008)

Objet : extension de la galerie marchande

- l'extension du mail sur la façade Sud, d'une superficie de 480 m², qui constituera un nouveau canton de désenfumage ;
- le déplacement de la brasserie existante côté rue des Vignerons (façade Sud-Est), d'une superficie de 400 m² accessible depuis le mail, avec une terrasse couverte de 138 m² accessible depuis l'extérieur et une terrasse à l'air libre en façade Nord-Est ;
- la création de 7 cellules de 85 m² à 295 m² donnant directement dans le mail ;
- la création d'une cellule "Saisonnier Leclerc" de 328 m² donnant directement sur le mail, côté parapharmacie ;
- la création d'un espace "Collecte & recyclage" en lieu et place des anciens sanitaires public ;
- la création de nouveaux blocs sanitaires ;
- le remplacement du SAS de l'entrée 1 par une porte automatique à tambour ;
- la création d'une entrée 2 côté extension du mail, avec une porte automatique à tambour ;
- la création de 2 issues de secours de 2 UP, de par et d'autre de chaque porte automatique à tambour ;
- la création d'une issue de secours de 3 UP en partie centrale du mail ;
- la mise en place de 9 ombrières photovoltaïque sur une partie du parking Nord-Est.

Réceptionné le - Avis

AT 0833 042 22 23 00007, liée au PC 083 042 22 00016 M01 – Étudiée le 06/04/2023 – Avis FAVORABLE

Objet : ajout de 4 ombrières PPV au PC 083 042 22 00016 et création de deux portiques hydrauliques sur voie engin nord-ouest.

Réceptionné le xx/xx/xxxx – Avis --

AVIS SUR DOSSIER, Phasage des travaux partie extension bâtiment selon PC 083 042 22 00016 M01.

Avis FAVORABLE

DÉROGATIONS ACCORDÉES

Amélioration de dispositions existantes

- Superficie laboratoires supérieure à 500 m² :
- > isolement CF° 2heures
- > mise en place DAI

Création d'une réserve isolée dans une partie de l'un des trois compartiments du parc de stationnement couvert, jusqu'à la création d'un bâtiment tiers isolé. A l'issue, la réserve sera détruite pour recouvrer sa destination initiale (parc de stationnement couvert).

Cette demande de dérogation est sollicitée en raison des difficultés à respecter l'article 7.2.2 (implantation des bouches d'extraction, règle des 4 h) de l'instruction technique 246 relative au désenfumage dans les établissements recevant du public.

En effet, la hauteur sous plafond est très basse (2,25 m) et la mise en place de gaines empêcherait la circulation des engins de manutention.

Mesures compensatoires proposées :

- ? Extension de la détection automatique d'incendie à l'ensemble de la réserve ;
- ? Asservissement du désenfumage mécanique de la réserve à la détection ;
- ? Mise en place de raccords de ventilation de DN Ø 300, conformes à la norme NFS 61.707, accessibles depuis la voie engin ;

? Rondes préventives régulières et vidéosurveillance du local.

DESCRIPTION DE L'ÉTABLISSEMENT

Le centre commercial LECLERC est composé d'un bâtiment unique isolé des tiers, sis Avenue Sigismond COULET en secteur Sud du tissu urbain, sur la commune de COGOLIN.

Implanté en bordure Nord de la route DN n° 98, en périphérie de zones d'habitations à caractère pavillonnaire, il dispose d'un accès principal Nord par l'Avenue précitée.

Le centre commercial est adossé à deux bâtiments tiers :

- Au Sud Ouest :

-> l'Espace Marceau constitué d'un groupement d'établissements isolés eux-mêmes entre eux (classement en type M 2e catégorie). Les ERP tiers situés à l'étage de ce bâtiment disposent d'un axe d'approvisionnement vertical commun avec le centre Leclerc constitué d'une gaine verticale avec deux montes charges. L'ensemble est sprinklé et CF°2 heures avec sas PCF°1 heure à FA.

-> le parc de stationnement MARCEAU

- Au Nord Ouest :

-> un immeuble d'habitations collectives avec parc de stationnement souterrain réservé à l'habitation.

- Un passage à l'air libre de largeur 5 mètres sépare l'espace Marceau du bâtiment d'habitations.

Un parc de stationnement couvert, sous la surface de vente LECLERC, est isolé réglementairement avec liaison par travelators avec la galerie marchande. Il constitue une zone d'alarme indépendante. (ZA 2)

DESCRIPTIF du BÂTIMENT : PC n° 83.042.16.00001 avant TRAVAUX AT n° 083.042.18.00025

Forme géométrique : Rectangulaire

Type de construction : Structure porteuse constituée de poteaux béton et plancher en dalle pleine béton

Nombre de niveaux

- Trois dont :

-> 1 sous-sol constituant parc de stationnement et réserves

-> 1 RDC surface de vente et réserves principales

-> 1 étage partiel abritant les bureaux et locaux nécessaires à l'administration et la gestion de centre.

- Hauteur inférieure à 8m

SF structures principales :

- Structure SF ° 3 h (dans hauteur sous-sol)

- SF° 2 H pour structure traversant les locaux à risques importants

- SF° 1 h pour RDC et étage

- Plancher CF° 1 h sur parking

- Plancher CF° 2 h pour les locaux à risques importants

SF charpente :

- Globalement aucune stabilité au feu lorsque la structure est visible du sol

- SF° ½ h dans les autres cas sauf bandes d'isolement avec tiers: SF=CF

- SF° 3 h pour les réserves

Isolement/au tiers

- Angle Nord Ouest :

-> habitation et parc de stationnement

-> isolement latéral et superposé CF° 3 heures

- Angle Sud Ouest :

-> espace Marceau

-> isolement superposé CF° 3 heures

-> isolement latéral avec le PS Marceau CF° 3 heures

-> isolement en toiture par bande CF° 2 heures sur 08 mètres

- Gaine verticale avec deux montes charges :

-> l'ensemble est sprinklé, DAI, et CF° 2 heures avec sas PCF° 1 heure à FA

-> approvisionnement boutiques B1 à B3 -> CF PC Espace Marceau

- Plancher CF° 1 heure pour parc de stationnement

- SAS d'isolement CF° 2 h avec le PS

- Couverture T30 Ind 2



Emprise au sol : 22 000 m² environ

Façades accessibles / Voies

- Façade Nord Ouest par voie 12 mètres par l'avenue Sigismond COULET
- Façade Nord Est par une voie engin de 12 m entre le bâtiment et le parking extérieur
- Façade Sud Ouest par la Rue Marceau et dispositif de colonne sèche rampante (Voir prescription)
- Façade Sud Est :
 - > accès cour de service/quai de livraison ainsi que rampe véhicule parc de stationnement souterrain

Distribution intérieure :

- Cloisonnement traditionnel avec cloisons séparatives avec locaux à risques courants CF° 1 h et éléments verriers PF° ½ h
- Paroi CF° 2 h entre laboratoire et chambres froides
- Paroi CF° 2 h entre livraison et laboratoire
- Dégagement 6 protégé par mur CF° 2 h vis à vis compacteur extérieur
- Écran de cantonnement de 0,50 m entre surface de vente et mail
- PS recoupé en trois compartiments par murs CF° 1 h et portes CF° 1 h à fermeture automatique

Locaux à risques importants

- Réserves 1, 2, 3, Bazar 1 et 2, réserve alimentaire
- Réserves A et B au R+1
- Locaux techniques isolés par parois CF° 2 h et portes CF° 1 h à fermeture automatique asservie à DAD :
 - > portes réserves
- Local charges batteries
- Réserve SAV

Locaux à risques moyens

- Locaux techniques :
 - > groupe électrogène
 - > TGBT
 - > transformateur
 - > compresseur
 - > sprinklers
 - > machinerie ascenseurs
 - > local boulangerie et annexes
- Grande cuisine ouverte de la brasserie

Chauffage, climatisation, énergie

- Roof-tops électriques en toiture
 - 2 TGBT
 - Groupe électrogène de sécurité extérieur devant façade béton
 - Installation de gaz uniquement pour la brasserie (réservoir de propane enterré, capacité de 1600 kg) :
 - > coupure extérieure au niveau de la terrasse
 - > coupure intérieure après pénétration dans le bâtiment complétée d'une électrovanne à sécurité positive
- immédiatement en aval
- > coupure gaz asservie à la ventilation mécanique

Désenfumage avec commandes rapatriées en UCMC

- Naturel pour la surface de vente :
 - > 4 ZF pour la surface de vente (ZF 1, 2, 3, 8)
 - > 1 ZF pour le multimédia (ZF 10)
 - > 3 ZF pour le mail (ZF 4, 5, 12)
 - > 1 ZF pour la restauration rapide (ZF 6)
- Naturel/mécanique pour les dégagements 1, 2, 3, Couloir Ouest PS (ZF 7, 21 et 23)
- Naturel pour les réserves 1 et 2 (ZF 11), bazar 1 et bazar 2 (ZF 19, ZF 20), quai de livraison (ZF 22)
- Naturel/mécanique pour la réserve DRIVE (ZF 14) et les réserves alimentaires (ZF 15 et 24) -> Il n'y a pas de commandes ZF au niveau de la rampe d'accès du PS
- Mécanique pour le parc de stationnement couvert en sous-sol (ZF 16, 17, 18)
- Arrêts moteurs DF à commande à clé

Désenfumage avec commandes Non rapatriées en UCMC : Mécanique pour la boulangerie, la pâtisserie, la cuisine de la brasserie (extracteurs SF 400° C / 2 h, débit 5400 m³/h)

Éclairage de sécurité : Sur source centrale sur batterie d'accumulateurs

**Protection des personnes handicapées :**

- Surface de vente -> établissement à simple rez-de-chaussée accessible au public
- PS -> sortie directe sur l'extérieur

Ascenseurs : 2 appareils hydrauliques**Escaliers**

- 3 escaliers pour l'accès aux bureaux à l'étage :
 - > 1 encloisonné
 - > 2 extérieurs à l'air libre
- 5 escaliers pour l'évacuation du PS et liaison PS / RDC

SSI, alarme

- SSI de catégorie A avec alarme de type 1 mis en place en 2005
- DAI non généralisée :
 - > 2 ZA -> 1 pour le centre et 1 pour le PS
 - > sonorisation de sécurité et UGIS.
 - > 10 ZC
 - > 23 ZF -> toutes les commandes, y compris celles du PS sont en UCMC -> arrêt CTA
 - > les ZF 7 (circulation ancienne traversante) et ZF 23 circulation PS sont asservies à la DAI

Alerte : Ligne directe**Moyens de secours**

- Extinction Automatique à Eau de type sprinkler étendu à la réserve en sous-sol
- RIA -> 8 Ø33 mm et 14 Ø19 mm
- Extincteurs
- Colonnes sèches rampante pour accès en façade Ouest via Rue Marceau à :
 - > parc de stationnement
 - > surface de vente et laboratoires

Service de sécurité incendie : Agents spécialement désignés et formés**Défense extérieure contre l'incendie**

- 4 poteaux incendie de 100 mm normalisés implantés sur le pourtour du bâtiment :
 - > n° 103, 104, 105 et 106
 - > 1 à chaque angle
- 3 autres dans un rayon proche :
 - > n° 100, 101 et 107

DESCRIPTIF SUCCINCT par NIVEAU du HAUT VERS le BAS :**R+1 (NGF 15.00)**

- Niveau de Bureaux d'une superficie d'environ 900 m² placé au centre du magasin, globalement au dessus de la zone de laboratoires et réserves/chambres froides associées. Ce niveau comprend :
 - > 2 réserves de 87 m² (réserve A) et de 80 m² (réserve B)
 - > 1 local coffre de 58 m²
 - > vestiaires
 - > bureaux et salles de réunion
- 3 escaliers de 1 UP desservent ce niveau avec accès via quai de livraison au Sud, centre magasin et façade Nord
- 1 espace de 100 m² environ séparé de la zone bureaux surplombe le mai au niveau de l'entrée principale et comprend la zone caisses et le PC sécurité

RdC (NGF 9.00)**Descriptif d'Est en Ouest :**

- Galerie marchande de 1 190 m² (calcul d'effectif 1 p/m² x 1/5 soit 238 personnes) comprenant :
 - > au Sud une brasserie ouverte -> 150 m² de salle -> calcul d'effectif 1 p/m² soit 150 personnes
 - > au Nord un espace Multimédia de 500 m² -> calcul d'effectif 2 p/m² x 1/3 soit 333 personnes -> celui-ci comprend deux bureaux et un espace étiquetage rapide commun avec la surface de vente
 - > un accès au PC sécurité situé à l'étage partiel à proximité immédiate de l'entrée principale
 - > cette entrée est encadrée par une zone de sanitaires/services et une aire de vente d'environ 100 m² -> espaces DAB
- photocopies – services 120 m² -> calcul d'effectif 1 p/m² x 1/6) soit 20 personnes
- > un accès travelator au parc de stationnement souterrain et un accès via escalier de 2 UP
- Une surface de vente LECLERC de 4 696 m² -> calcul d'effectif 2 p/m² x 1/3 soit 3131 personnes, encadrée :

-> au Sud par une réserve n° 3 de 548 m² avec réserve alcool associée de 60 m² - locaux compresseurs et TGBT sont situés au dessus du local sprinkler avec accès de service

-> au Nord par la réserve n° 2 de 742 m² -> 6 000 m³

-> à l'Ouest par un ensemble constitué par :

quais de livraison secs et frais d'une surface de 600 m² environ. Ces quais donnent accès à :

* la réserve alimentaire d'environ 1 600 m² au sol avec volume inférieur à 5 000 m³

* le stockage DRIVE avec zone froide de 560 m² environ et aire de préparation de 700 m²

* ces deux ensembles sont situés sous le bâtiment Espace MARCEAU

* 1 zone de livraison DRIVE extérieure

1 ensemble de laboratoires de préparation crèmerie, boucherie, pâtisserie, boulangerie avec chambres froides/réserves associées. Cet ensemble est recoupé par entre eux par des parois CF° 2heures :

* de manière à disposer de deux surfaces d'environ 500m²

* Et avec les locaux tiers

- Une réserve n° 1 de 196 m² -> volume de 1583 m³

- Enfin à l'angle Nord Ouest du bâtiment sont disposées :

-> 2 réserves -> Bazar 1 de 825 m² (volume de 6 657 m³) -> Bazar 2 de 919 m² (volume de 7 416 m³)

-> 1 réserve SAV de 296 m² avec communication à la réserve Bazar 2 par une barrière éclose

-> 1 accueil SAV de 106 m²

La cour de service en façade Sud Est dessert les quais de livraison et dispose de la cuve fuel pour le groupe électrogène, du transformateur et de la dalle groupe électrogène.

.....
SOUS SOL (NGF 5.75)

- Parc de stationnement de 303 places avec locaux techniques -> recoupement en trois zones par parois et portes coupe feu asservies

INSTALLATION PHOTOVOLTAÏQUE:

Date d'étude de l'installation: 16/11/2022 , modifiée le 06/04/2023

.....
Emprise: non précisé

.....
Superficie m²: non précisé

.....
Puissance: 1019,34 kWc

.....
Tension: non précisé

.....
Intensité: non précisé

.....
Nombre de strings: non précisé

.....
Nombre de panneaux: 2427 panneaux de 420 Wc unitaire

.....
Emplacement: en ombrières sur le parking, au nombre de 13.

.....
Emplacement coupure générale courant alternatif:

.....
Emplacement coupure générale courant continu:

.....
Emplacement autres coupures: coupure générale des onduleurs à proximité de l'AU du centre commercial

.....
Nombre d'onduleurs: non connu, 13 supposés

.....
Position des onduleurs: sur la structure porteuse des ombrières

.....
Présence de panneaux à coté d'installations techniques: non renseigné

.....
Points spécifiques:

- ombrières servant également à la mise à l'abri du stationnement des véhicules

- équipements de stockage placés sur l'aire non accessible au public au niveau des quais de déchargement, isolés.

Ensemble placé dans des containers maritime.

1 container de 40 pieds abrite des batteries pour une puissance de stockage de 1072 kWh. Batteries lithium-ion sur circuit disposant d'une coupure.

1 container de 20 pieds abrite l'installation des chargeurs.

Envoyé en préfecture le 24/09/2025

Reçu en préfecture le 24/09/2025

Publié le



ID : 083-218300424-20250924-ARRETE2025_1164-AR

- autoconsommation de la totalité de la production.

DESCRIPTIFS DES INSTALLATIONS SPÉCIFIQUES

Installations photovoltaïques : Sans objet

Infrastructures de Recharge de Véhicules Électriques :

LOCALISATIONS DES ORGANES DE COUPURE

Gaz : Extérieure pour la cuisine de la brasserie

Électricité : PC sécurité

CTA :

Autres : PC sécurité : CTA

Envoyé en préfecture le 24/09/2025

Reçu en préfecture le 24/09/2025

Publié le

ID : 083-218300424-20250924-ARRETE2025_1164-AR

SOUS COMMISSION DÉPARTEMENTALE D'AUX PERSONNES HANDICAPÉES**DÉLIBÉRATION - Séance du 19 septembre 2025**Commune de : **COGOLIN**

N° dossier : AT 083 042 23 00007 et AT 083 042 25 00010

ÉTABLISSEMENT CONCERNE

Désignation	Centre Commercial Leclerc	Catégorie	MN 1
-------------	---------------------------	-----------	------

NATURE DE L'INTERVENTION☒ Visite avant ouverture ☒ Visite de réception de travaux**COMPOSITION DE LA COMMISSION**

Membres permanents	Fonction ou service	Avis	Signature
Le préfet ou son représentant Présidente Mme Cécile MARCON	DDTM	FAN	
Le Maire ou son représentant M. GARNIER Fabien	adjoint	Favorable	
Les représentants des associations de personnes handicapées			
	AVIE 83		
	APF 83		
PEDROUT Jean Luc	APAJH 83	Favorable	
	Avenir Ensemble(Avens83)	absente	
Le DDTM ou son représentant M. Domenico SACCARDO	DDTM	Favorable	
Les représentants des Établissements Recevant du Public			
M. Germain CIZAIRE	CCI du Var	absent	
M. Denis GUTIERREZ	Mairie de Toulon	absent	
M. Alain VIGIER	Mairie de Draguignan	absent	

Membres consultatifs

M.		—	
----	--	---	--

TEXTES APPLICABLES

Loi 2005-102 du 11 février 2005

Ordonnance 2014-1090 du 26 septembre 2014

Décret 95-260 du 8 mars 1995 modifié (CCDSA)

Décrets 2014-1326 et 2014-1327 du 5 novembre 2014

Arrêté du 8 décembre 2014 (cadre bâti existant), modifié par l'arrêté du 28 avril 2017

Ordonnance n°2020-71 du 29 janvier 2020 relative à la réécriture des règles de construction et recodifiant le livre 1^{er} du Code de la construction et de l'habitationDécret n°2021-872 du 30 juin 2021 portant recodification de la partie réglementaire du livre 1^{er} du Code de la construction et de l'habitation

Arrêté Préfectoral modificatif n°21/086 du 16 juillet 2021 (renouvellement SCDA)

Arrêté du 20 avril 2017 (ERP neufs)

CARACTÉRISTIQUES DE L'OPÉRATION

Opération neuve	☐	Modifications	☒
Rénovation	☐	Changement de destination	☐
Extension	☒	Changement d'affectation	☐
Aménagement	☒		

Reconstruction de la zone brasserie et parapharmacie, extension du mail, création de cellules et réfection du sas d'entrée.

OBSERVATIONS :**PRESCRIPTIONS :****AVIS DE LA COMMISSION****FAVORABLE.****La présidente****Mme Cécile MARCON**